



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 12 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 12 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Vincent LHOPITAL, Guillaume NEAU, Régine POIRON

Absents excusés : Joëlle LABAT a donné procuration à Régine POIRON

Secrétaire de séance : Guillaume NEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2023.

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13

1. Délibération - Approbation du PV du CM du 9 mai 2023

Le compte rendu de la séance du CM du 9 mai 2023 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération – Motion de soutien à Y. MOREZ et contre les violences faites aux élus

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat

démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l' élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux. Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et

prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s’y investir avec le même dévouement.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **D’APPROUVER CETTE MOTION DE SOUTIEN**
- **DIRE** que la présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département, ainsi qu’au bureau national de l’AMF pour information.

Cette proposition est approuvée à l’unanimité des membres présents ou représentés.

3. Délibération – Décision modificative n°1

La prise d’une décision modificative du budget 2023 est rendue nécessaire pour le motif suivant :

- Intégration des recettes liées au FCTVA (*Fonds De Compensation De La Taxe Sur La Valeur Ajoutée*) dans la section de fonctionnement (1 447,65 € au compte 744) et d’investissement (10 701,54 € au compte 10222) pour un total de 12 149,19 €.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **D’APPROUVER** en fonctionnement et en investissement les ouvertures et suppressions de crédits suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Comptes	Intitulé comptes	Montant proposé	Comptes	Intitulé comptes	Montant proposé
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante		Chapitre 77	Produits exceptionnels	
Compte 6588	Autres charges diverses de gestion courante	1 447,65 €	Compte 744	FCTVA	1 447,65 €
	TOTAL	1 447,65 €		TOTAL	1 447,65 €
Dépenses d’investissement			Recettes d’investissement		
Comptes	Intitulé comptes	Montant proposé	Comptes	Intitulé comptes	Montant proposé
Chapitre 23	Immobilisations en cours		Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	
Compte 231	Immobilisations corporelles en cours	10 701,54 €	Compte 10222	FCTVA	10 701,54 €
	TOTAL	10 701,54 €		TOTAL	10 701,54 €

Cette proposition est approuvée à l’unanimité des membres présents ou représentés.

4. Délibération - Tarification restaurant scolaire - année scolaire 2023-2024

La commune au travers de son budget assume en totalité les charges de fonctionnement du service de restauration scolaire.

Afin d'absorber l'augmentation du marché de prestation pour la fourniture de repas pour le restaurant scolaire, il est proposé :

- D'appliquer une augmentation homogène de 6% sur l'ensemble des tranches tarifaires ;
- De créer un nouveau tarif « panier repas parents », réservé aux enfants ne mangeant pas les repas proposés par le restaurant scolaire en raison d'allergies ; le panier étant fourni en conséquence par les parents.

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS REPAS 2022-2023	TARIFS REPAS 2023-2024
1	≤ 550 €	2,90 €	3,07 €
2	551 € à 850 €	3,85 €	4,08 €
3	851 € à 1 100 €	4,38 €	4,64 €
4	1 101 à 1 350 €	4,74 €	5,02 €
5	≥ 1 350 €	4,90 €	5,19 €
6	Non allocataire	5,01 €	5,31 €
	Panier repas parents	-----	1,50 €
	Repas adultes	7,40 €	7,84 €

Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE FIXER** à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs du repas du restaurant scolaire, comme exposés ci-dessus.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Délibération - Adoption du règlement du restaurant scolaire année 2023-2024

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON présente aux élus le règlement du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023-2024. Ce règlement sera téléchargeable sur le site de la commune et sur le portail famille.

Il est proposé de rajouter la mention suivante : les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction des révisions tarifaires appliquées par le prestataire.

Il est demandé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** le règlement du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Délibération - Mise en recouvrement de la redevance d'occupation du domaine public par COVAGE et SIPARTECH

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent largement le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol. Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret du 27 décembre 2005. Afin que la commune bénéficie du paiement de cette redevance liée au réseau de communications électroniques, il est rappelé qu'une délibération du Conseil Municipal est obligatoire.

Il est apparu qu'aucune redevance n'a été perçue depuis 2001, année de signature de la permission de voirie du 21 août 2000.

L'article L2321 du CG3P (code général de la propriété des personnes publiques) mentionne que « l'action en restitution des produits et redevances de toute nature du domaine de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics dotés d'un comptable public est soumise à la prescription quadriennale des créances prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968.

En conséquence, sont mentionnés ci-dessous, les montants de redevance pouvant être perçus par la commune, au titre de cette prescription quadriennale.

Covage :

Calcul de redevance / année	2019	2020	2021	2022	2023	Total régularisation
Taux (décret du 25/12/2005)	40,73	41,66	41,29	42,64	46,95	
Montant de la redevance	1 478 €	1 512 €	1 499 €	1 548 €	1 704 €	6 037 €

Sipartech (prise d'effet de la convention au 1^{er} août 2020) :

Calcul de redevance / année	2020	2021	2022	2023	Total régularisation
Taux (décret du 25/12/2005) (routier)	41,66	41,29	42,64	46,95	
(Non routier)	1388,53	1376,3	1421,36	1564,9	
Montant de la redevance	137 €	325 €	336 €	370 €	1 168 €

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à recouvrer les sommes dues par Covage et Sipartech, par émission d'un titre de recettes.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Urbanisme : DIA - Etat des dossiers en cours

3 DIA sont à l'ordre du jour.

- IA 044 159 23 A0003 – 10 chemin des Prés (parcelles B 1821 et B 1825)
- IA 044 159 23 A0004 – 4 bis chemin du Gué Priou (parcelles B 1967 et B 1972)
- IA 044 159 23 A0005 – 22 rue du Coteau (parcelle B 1367)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation. Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

8. Points sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF :

Mairie :

- Les travaux avancent selon le planning.

École :

- Lancement de l'étude – Réunion des élus avec le bureau d'étude le 20/06 à 19h30. Le recueil des besoins utilisateurs de l'école est en cours de finalisation.
- Rénovation énergétique à favoriser au niveau de l'école ce bâtiment étant le plus énergivore.

Espaces verts :

- Abattage des arbres présentant un danger imminent au bord de la Sèvre à la Ramée prévu le 5/7

Schéma vélo :

- Retour de l'Agglo en inadéquation avec les attentes de la commune. Calendrier des travaux prévu à l'automne 2023. Discussion en cours pour déterminer d'un commun accord ce qui sera entrepris.
- Proposition de rdv début juillet, entre la commune, l'Agglo et le Département.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés Vie Associative et Animation :

Vie associative :

- Matinée citoyenne :
 - Succès moindre par rapport aux éditions précédentes.
 - L'atelier « Fabrication de sapins » a commencé et des samedis de travail ont été instaurés par les volontaires.
 - La responsable de l'accueil périscolaire est favorable à l'idée de décorer voire peindre quelques sapins.
 - Prochain atelier prévu le 17/06 (bas de la salle des Vignes)
- Tournois sportifs (foot et basket) : se sont déroulés dans de très bonnes conditions
- Vide grenier : nombre d'exposants en baisse.

Aînés :

- Repas des aînés : menus et animation validés
- Semaine bleue : Organisation d'une randonnée en collaboration avec Château-Thébaud

Rentrée scolaire :

- S'annonce sereine. Les postes devraient être tous pourvus.

Ecole :

- Conseil d'école le 6 juin : le sujet de la collation a été abordé. Il a été rappelé qu'il s'agit d'une collation gratuite et non un goûter. Les menus seront affichés désormais dans les locaux du périscolaire, et mis en ligne sur le site internet de la commune et le portail famille.
- Perspectives de rentrée : 110 élèves en 2023-2024 dont 16 Petite Section.
- Départ à la retraite de Mme Blandine PLESSIS à la fin de l'année scolaire.

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission TUE :

La Métairie – lot VRD :

- Travaux de viabilisation : trois offres reçues.
- Rapport d'analyse des offres réalisé par Prisme → CAO (Commission d'Appel d'Offres) réunie le 19/6 à 19h30.

Voirie :

- Travaux BAUDRY, prévus prochainement :
 - Campagne PATA, suite à l'opération du bouchage des nids de poule sur la commune
 - Reprise regards à proximité du terrain de foot
 - Grille devant aubette à La Métairie
- Rue du coteau : essai aménagement sécurité routière

Espaces verts :

- Broyage des arbres de la Ramée, en bord de Sèvre.
 - Réimplantation d'arbres en cours d'étude par la commission.

Urbanisme :

- Modification simplifiée du PLU n°3 (Plan Local d'Urbanisme) : en cours d'élaboration.
 - Proposition transmise au service ADS (Autorisation des Droits du Sol) de l'Agglo et à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ;
 - En attente de validation par la DDTM de l'option « modification simplifiée », s'agissant d'une erreur matérielle.

4 place de l'Eglise :

- Travaux de démolition du chai prévus semaines 27-28.

9. Questions orales

Pas de questions orales

10. Points divers

Prochain CM :

- **10 juillet à 20h**

L'ordre du jour est levé à 21h31

Signature du Maire – Danièle GADAIS

Signature du secrétaire de séance – Guillaume NEAU

